

Ville d'Artigues-près-Bordeaux

Conseil Municipal du 22 décembre 2014 - Procès-verbal -

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal d'Artigues-près-Bordeaux, convoqué le 12 décembre 2014 par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, s'est réuni au Château Lestrille.

Présents :

Mme JACQUET, Maire,
M. LAMBAUDIE, Mme GONZALEZ-CAZADE, Mme COIRIER, M. CHOLLET, Mme HOSTENS,
M. LECLERC, adjoints,
Mme LAGORCE, M. LOMBARD, Mme DIDION, M. VAUBAN, Mme CAZENAVE, M. JOBERT,
Mme POUCHOULOU, M. DAUVILLIER, Mme BOUTARICQ, M. DOUBA, Mme
CHAMBOISSIER, M. GRAND, Mme CASANAVE, M. BAUR, Mme GARBE-LAMBROT, M.
LESBATS, M. LE QUERE, M. BELET, Mme WINTER, M. LUREAUD, M. BRUN, conseillers
municipaux.

Absent avec pouvoir :

M. TEYSSIER a donné pouvoir à M. DAUVILLIER

Secrétaire de séance : Mme HOSTENS

Madame le Maire :

« Bienvenue au Conseil municipal du 22 décembre. Bonsoir Messieurs, dames, bonsoir mes Chers Collègues »

I - Approbation du compte-rendu du 24 novembre 2014 :

Madame le Maire :

« On va commencer par l'approbation du procès-verbal du 24 novembre. Avez-vous des remarques ? »

Monsieur LUREAUD :

« Alors, oui, Madame le Maire. D'abord pour des félicitations puisque cette fois, on a un compte-rendu et qu'il est plutôt complet. Donc, ça c'est plutôt bien. Par contre, j'en profite pour faire un petit aparté, je reviens sur le chiffre qu'annonçait Monsieur CHOLLET de 800 demandeurs d'emploi sur la commune. J'ai regardé un peu de littérature, j'ai regardé un peu les sources INSEE ou les sources Pôle Emploi, je ne retrouve pas ce chiffre. Pourriez-vous m'expliquer comment vous arrivez à ce chiffre-là ? ».

Monsieur CHOLLET :

« Bonsoir Monsieur LUREAUD. J'ai reçu les éléments du Pôle Emploi actualisés octobre 2014 et nous sommes, de mémoire, à 796 demandeurs d'emploi ».

Monsieur LUREAUD :

« Ça correspond à quoi exactement parce que, de mémoire, le dernier chiffre de la population active d'Artigues connu, c'est 3 900 personnes. Même s'il a un peu évolué, on doit être aux alentours de 4 000. Donc, 800 chômeurs, ça fait 20 % de chômage. 20 % de chômage sur Artigues, ça fait quand même beaucoup ».

Monsieur CHOLLET :

« 9,6 % de la population artiguaise, et nous somme dans la moyenne... ».

Monsieur LUREAUD :

« 9,6 pour une population active de 4000, ça ne peut pas faire 800 ».

Monsieur CHOLLET :

« Ce sont les chiffres Pôle Emploi, Monsieur LUREAUD ».

Monsieur LUREAUD :

« J'entends bien, c'est simplement des mathématiques. 9,6 fois 4 000, ça fait 400 et quelques, ça ne fait pas 800 ».

Madame le Maire :

« On n'est pas 4 000 habitants sur Artigues ».

Monsieur LUREAUD :

« Non, on ne parle pas d'habitants, on parle de population active, Madame le Maire, pour donner un chiffre chômage. Les derniers chiffres INSEE sont aux alentours de 300 et quelques, 336 pour 2011. Si on prend la même ligne d'évolution entre 2006 et 2011 qu'on applique entre 2011 et 2014, on tombe sur 366, ce qui paraît effectivement cohérent, 366 sur 4 000 population active, ça fait 9 %, ce qui me paraît tout à fait plausible. 800 semble être le double de la réalité ».

Monsieur CHOLLET :

« Si vous voulez, Monsieur LUREAUD, je vous montrerai les chiffres parce que je n'ai pas les éléments là aujourd'hui, je ne les ai pas avec moi. Vous me prenez un peu de court. Mais par contre, je m'engage à vous les communiquer, il n'y a aucun souci ».

Monsieur LUREAUD :

« 20 % de chômage c'est quand même.... ».

Monsieur CHOLLET :

« On n'est pas à 20 % ».

Monsieur LUREAUD :

« Donc, ce n'est pas le bon chiffre ».

Monsieur CHOLLET :

« On n'est pas à 20 %. Donc, je vous montrerai les chiffres et je m'engage à vous les communiquer ».

Monsieur BRUN :

« Oui, Madame le Maire, vous nous aviez dit qu'EDF était resté à Cenon grâce à l'aide de François HOLLANDE, vous l'avez répété deux fois lors du dernier conseil municipal. Nous ne retrouvons pas ces phrases ».

Madame le Maire :

« Voilà, il y a des pressions politiques nationales qui font que le centre est resté sur Cenon, point barre. »

Monsieur BRUN :

« D'accord. Alain DAVID voulait que ça reste à Cenon, vous, vous ne vouliez pas trop que ça vienne à Artigues, visiblement ? Je ne sais pas. »

Madame le Maire :

« Mais, évidemment qu'on s'est battu pour que ça reste à Artigues. Nous avons un courrier d'ERDF nous demandant de retirer leur permis de construire parce que voilà... reste sur Cenon. »

Monsieur BRUN :

« D'accord. Donc, le fait que ça ne soit pas marqué, on ne pourra pas le voter. »

Madame le Maire :

« Bien. D'autres remarques ? ».

Monsieur LOMBARD :

« Oui, moi j'ai une remarque concernant toujours le projet Décathlon. Je suis surpris de lire que vous avez dit « Nous n'avons jamais caché que nous arrêterions ce projet ». Je m'inscris totalement au faux. Nous avons dit que nous regarderions ce projet parce qu'il y avait effectivement peut-être des points qui restaient à éclaircir, mais nous n'avons jamais dit que nous l'arrêterions ce projet. Donc là, vous allez un petit peu trop loin, je trouve. Et d'autre part, je voudrais dire aussi que lorsque 80 emplois viennent de la commune de Bouliac sur la commune d'Artigues, à mon avis c'est quand même une création d'emploi. »

Madame le Maire :

« Non, c'est un transfert, une mutation d'emploi. »

Monsieur LOMBARD :

« C'est quand même 80 personnes qui viennent. Demandez au Maire de Bouliac ce qu'il en pense et il vous dira que c'est 80 emplois perdus pour lui. Voilà, pas plus. »

Monsieur CHOLLET :

« Monsieur LOMBARD, je me permets d'intervenir parce que pour m'être occupé du dossier et pour l'avoir vécu de l'intérieur parce que je suis quand même salarié Intermarché, j'ai vécu le dossier, je l'ai piloté en amont, le dossier, avec mon employeur, ce n'est un secret pour personne, je le dis, je l'affirme et je le confirme. Ça veut dire que pour s'être rapproché, le groupement Intermarché, de l'ensemble des enseignes, il était hors de question de créer des emplois. C'était des transferts qui étaient destinés et ça, ce n'est un secret pour personne. Il suffit simplement que vous regardiez de près, Monsieur LOMBARD, les éléments qui émanent de ces enseignes et qui font état

d'aucune création d'emplois, simplement c'était un transfert de site à site, il était hors de question... Et pour m'être rapproché personnellement du Pôle Emploi à l'époque, aucune de ces enseignes n'avait contacté le Pôle Emploi en question. »

Monsieur LOMBARD :

« Je suis d'accord. Mais c'est quand même 80 emplois qui arrivent sur la commune et alors... »

Monsieur BRUN :

« Ce sont des transferts. Donc, ça vous gêne du développement économique sur Artigues ? EDF, c'était du transfert, Décathlon, c'est du transfert, les deux vous gênent. »

Madame le Maire :

« Non, EDF c'était de la création d'emploi. »

Monsieur BRUN :

« Non, Madame. »

Madame le Maire :

« Si. C'était de la création d'emploi, EDF. »

Monsieur BRUN :

« Mais vous avez dit l'inverse la dernière fois. »

Madame le Maire :

« EDF, c'était de la création d'emploi. Le transfert, c'est le transfert de l'équipement qui EDF... transfert d'EDF qui se faisait sur Artigues de l'enseigne EDF. Quant à Décathlon, c'est bien Décathlon Bouliac qui fermait et le personnel venait sur Artigues. Ce n'est pas une création d'emploi. »

Madame le Maire :

« D'autre part, est-ce que l'on peut avancer ? »

Monsieur LOMBARD :

« Oui, j'ai dit ce que j'avais à dire. »

Madame le Maire :

« Monsieur LESBATS ? »

Monsieur LESBATS :

« Je voudrais revenir sur le règlement intérieur. Nous vous remercions d'ailleurs d'avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur. Quelle a été tout de même notre surprise de constater qu'aucun des amendements que nous avons proposés, que vous aviez notés et qui paraissaient vous intéresser, n'ait été repris. C'est-à-dire qu'on a la copie intégrale de la version qui a été adoptée en Conseil Municipal. »

Madame le Maire :

« L'administration vous contactera pour confirmation de vos amendements. »

Monsieur LESBATS :

« Vous parlez spécifiquement du règlement intérieur là ? »

Madame le Maire :

« Oui, tout à fait. Je fais une proposition. »

Monsieur LESBATS :

« D'accord. Toutes ces demandes ont été formulées en Conseil Municipal de manière très claire. »

Madame le Maire :

« Oui, mais nous avons eu des soucis d'enregistrement. »

Monsieur LESBATS :

« Non, mais il n'y a pas besoin d'enregistrement. Les remarques ont été mises de manière très claire en Conseil Municipal. Vous nous aviez répondu que ça serait pris en compte. La dernière fois, ce n'était pas là, maintenant c'est la prochaine fois. »

Madame le Maire :

« Le Conseil Municipal n'a pas été enregistré et voilà. Donc, je vous fais une proposition. Les services administratifs vous contacteront pour confirmer vos souhaits. »

Monsieur LESBATS :

« Bien sûr. Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi le règlement intérieur a été reçu en Préfecture le 2/10 et que nous l'avons reçu le 2/12 ? Pourquoi a-t-il fallu 2 mois ? C'est long ? Et quand nous l'avons reçu, il manquait des pages. »

Madame le Maire :

« Je verrai avec l'administration. »

Madame CAZANAVE :

« J'avais signalé des erreurs sur les voix sur certaines délibérations de plusieurs conseillers municipaux qui s'étaient abstenus. Je n'ai pas eu de réponse à mon mail, et notamment pas le procès-verbal rectifié. »

Madame le Maire :

« Bien. Concernant le groupe l'Avenir d'Artigues, quand je pose la question « Qui vote contre ? » pour le Conseil Municipal on vote contre, « Qui s'abstient ? », à ce moment-là on intervient, ce sont les codes, et on dit « Je m'abstiens. »

Madame CAZANAVE :

« Encore faut-il poser la question. La question n'a pas été posée. »

Madame le Maire :

« Non, mais enfin, si tu veux t'abstenir à une délibération... »

Madame CAZANAVE :

« Je me suis abstenue. »

Madame le Maire :

« Tu prends le micro, tu le dis. Ça n'a pas été enregistré, ça n'a pas été enregistré. »

Madame CAZANAVE :

« Chose entendue, pas de problème. »

Madame le Maire :

« On prend acte des remarques. Qui est d'avis d'approuver ce compte-rendu ? Alors, il faut compter là. 18, c'est ça ? Qui vote contre ? 9, non. Il y a un problème là. »

Madame le Maire :

« Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une. Thomas TEYSSIER a donné procuration à Claude DAUVILLIER. »

II - Nomination du secrétaire de séance

Madame Fabienne HOSTENS.

III - Délibérations

N° 2014/88 - Signature du contrat enfance jeunesse - Année 2014 à 2017

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Ville d'Artigues-près-Bordeaux a signé en 2006 un premier contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour une durée de 4 ans. Puis ce contrat a été renouvelé en 2010 pour la même durée.

Ce contrat d'objectifs et de co-financement avec la CAF contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il a pour objectifs de :

- Favoriser l'amélioration et la diversification des offres d'accueil ;
- Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions permettant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Il est proposé de renouveler ce contrat, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, pour les années allant de 2014 à 2017.

Après avis de la commission « Affaires sociales, petite enfance, solidarité, affaires scolaires, jeunesse » en date du 18 décembre 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- ✓ D'approuver le contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 conclu avec la CAF

- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer ce contrat.

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Monsieur BRUN :

« Excusez-moi. Pardon. Vous indiquez à propos du RAM qu'il sera mis en place un lieu d'accueil plus adapté pour l'accueil des enfants et des assistantes maternelles. Visiblement, ça doit être dans les locaux où était Madame CARTRON, c'est ça ? Voilà. On n'avait pas pu en parler la dernière fois. Donc, est-ce que vous pouvez nous expliquer ce qui va être fait dans ces locaux, pour quel montant, dans quel délai ? Et puis, je voulais aussi vous rappeler que Madame CARTRON avait été Maire pendant de nombreuses années, qu'elle est Vice-Présidente du Sénat et que quand vous lui dites d'aller trouver asile, dans Sud-Ouest, à Bordeaux je trouve ça pas très classe. Voilà, c'est tout. Allez-y. »

Madame le Maire :

« Nous avons besoin de locaux, puisque la commune s'agrandit, nous avons besoin de développer les services municipaux, c'est important. Donc, le RAM, effectivement, tout comme la politique de la petite enfance, sera amené à évoluer. Le RAM se trouve actuellement à la crèche, dans un tout petit endroit et je vais peut-être laisser la parole à Fabienne, si tu veux continuer. »

Madame HOSTENS :

« Oui, tout à fait. Aujourd'hui, le RAM se trouve, comme disait Madame le Maire, à proximité de la crèche et nous sommes en train, justement, de mener une étude pour formaliser notre choix. »

Madame le Maire :

« Il n'y a pas du tout de travaux envisagés. Les activités de RAM iront en face du Château Bétailhe, c'est-à-dire là où est actuellement l'accueil Bureau d'Information Jeunesse. Il faut savoir que les assistantes maternelles, lorsqu'elles vont faire des activités à la crèche, font la queue dehors parce qu'il n'y a pas de place d'accueil bien définie pour elles. Donc, on va leur donner les moyens d'avoir des activités beaucoup plus souvent, plus quotidiennes. »

Monsieur BRUN :

« Et donc, dans les anciens bureaux de Madame CARTRON, vous faites quoi ? »

Madame le Maire :

« L'accueil. La Directrice du RAM va s'installer là. On a aussi un projet de faire une parentèle dans ces locaux-là, ainsi qu'une ludothèque. Ce sont des projets à venir pour 2015. »

Madame HOSTENS :

« Oui, ça s'inscrit dans le cadre des perspectives du contrat enfance jeunesse, donc de 2014 à 2017. Et je voudrais vous dire en fait que ce contrat a été validé par le service comptabilité de la CAF le 16 décembre ».

Madame CAZANAVE :

À ce propos, on pourrait avoir ce contrat, justement, pluriannuel qui n'est pas annexé à la délibération, qu'on doit voter, mais qu'on n'a pas ?

Madame HOSTENS :

Le contrat sera diffusé lorsqu'il sera signé à la fois par la CAF et à la fois par Madame le Maire puisque c'est un contrat d'objectifs et de co-financement passé entre la CAF et la collectivité territoriale, en l'occurrence la Mairie d'Artigues. »

Monsieur BELET :

« Oui, en ce qui concerne ce projet de contrat, dans l'annexe 5 vous dressez les perspectives du contrat, et donc de la commune, pour les années 2014 à 2017 - page 14, je ne sais pas si on peut le projeter - et sur le volet habitat vous reconnaissez que parmi les atouts de la commune, on a la chance d'avoir une tranche d'âge 0-17 ans qui représente 20 % de la population et un parc locatif qui continue de s'agrandir. Sur le même tableau, toujours sur ce chapitre habitat, page 14, dans les perspectives, alors que vous reconnaissez que ce parc continue de s'agrandir et que c'est un atout pour la commune, en perspective vous indiquez freiner le développement de l'offre en matière d'habitat. Est-ce que vous pourriez nous expliciter pourquoi, alors que c'est un atout, et comment vous pensez freiner le développement de l'offre en matière d'habitat ? Merci. »

Madame le Maire :

« En regardant chaque permis de construire, en donnant des obligations aux promoteurs pour que ce qui s'est passé précédemment ne se reproduise pas. C'est-à-dire une urbanisation intensive. Maîtriser l'urbanisation et faire en sorte que l'urbanisation soit intégrée dans l'existant et ne soit pas mise n'importe comment. »

Monsieur BELET :

« Et en même temps, vous reconnaissez que ce développement de l'habitat a permis un renouvellement de la population, une part importante de la jeunesse. Et c'est ce qui motive, d'ailleurs, ce contrat ambitieux, et qui reconnaît d'ailleurs les réussites passées en matière de politique enfance-jeunesse. Ça ne vous apparaît pas contradictoire ? »

Madame le Maire :

« Non, il y a un constat qui est fait. Il y a eu un apport de population important qui n'a pas été maîtrisé, il faut le reconnaître. »

Monsieur BELET :

« Vous indiquez, dans le contrat, que c'est un atout et vous souhaitez donc renoncer à cet atout à terme ? »

Madame le Maire :

« Actuellement, c'est un atout. Maintenant, nous, on va maîtriser, à terme, les constructions et l'urbanisation de la commune, oui. Ce qui n'empêchera pas de construire, mais on le fera de manière différente que vous avez pu le faire. »

Monsieur LUREAUD :

« Sur cette même page, puisqu'elle est affichée ça paraît clair, c'est la suite de notre discussion tout à l'heure, Monsieur CHOLLET, vous avez le chiffre en bas, 3 937

Artiguais, c'est effectivement le chiffre de l'INSEE de 2011. »

Monsieur CHOLLET :

« Monsieur LUREAUD, je vous ai dit que je m'engageais à vous fournir les éléments de Pôle Emploi. Pôle Emploi, c'est à mon sens celui qui fait référence. »

Monsieur LUREAUD :

« 3 937, le chiffre que j'ai utilisé ici, j'ai le même document qui est celui de l'INSEE. Le nombre de demandeurs d'emploi est de 336. »

Monsieur CHOLLET :

« Il date de quand votre support ? »

Monsieur LUREAUD :

« 2011, le même que vous. »

Monsieur CHOLLET :

« D'accord. Moi, j'ai les chiffres de 2014, octobre. Je vous les communiquerai avec plaisir, je vous l'ai dit tout à l'heure. Je vous recevrai en mairie, si vous le souhaitez et je vous donnerai les éléments.»

Madame HOSTENS :

« Les données chiffrées ont été validées, Madame le Maire, je me rappelle. Contrôlées et validées. »

Monsieur LUREAUD :

« Donc, je prends note, puisque vous validez, qu'il y a 21 % de chômeurs à Artigues. J'espère que le compte-rendu en fera foi. Il n'y a qu'un seul micro ouvert, l'enregistrement fonctionne. Il y a 21 % de chômeurs à Artigues, merci de nous l'annoncer. »

Madame le Maire :

« Sur les 3 937 Artiguais... on est près de 9 000 habitants actuellement. Le recensement, d'ailleurs, on pense d'ici deux ans avoir 10 000 habitants. Il est certain qu'il ne faut pas se fier au dernier recensement pour connaître les demandeurs d'emploi. Nous avons eu les statistiques de Pôle Emploi, il y a 10 jours, la semaine dernière, qui nous donnent 796 demandeurs d'emploi. Ce sont les statistiques du Pôle Emploi au mois d'octobre 2014. »

Monsieur LOMBARD :

« J'ai une remarque sur la page 8 du bilan. Que signifie la phrase « Les taux d'occupation réels et financiers sontle montrent » ? D'abord, qu'est-ce que c'est qu'un taux d'occupation financier ? Au milieu de la page.

Madame le Maire :

« Le « sont » est de trop. C'est une erreur... À la relecture on ne l'a pas vue. « Le montrent », c'est important. Ça change... D'autres questions ? »

Monsieur BRUN :

« Non, juste une remarque. Toutes les activités du RAM seront bien à Bétailhe et il n'y

aura aucun travaux ? »

Madame le Maire :

« Aucun travaux et à Bétailhe. Au Château Bétailhe. »

Monsieur BRUN :

« Donc, vous allez amener des enfants qui ont entre zéro et trois ans, c'est ça ? Avec aucun travaux à Bétailhe. »

Madame le Maire :

« Oui. »

Monsieur BRUN :

« Très bien. Ça ne vous pose pas de problème ? »

Madame le Maire :

« Vous avez entendu ce que je vous ai dit tout à l'heure ? »

Monsieur BRUN :

« Je vous écoute tout le temps. »

Madame le Maire :

« C'est parfait alors. Bien.

Mme GARBE-LAMBROT :

Je pense qu'il ne s'agit pas de travaux, mais d'aménagement pour l'accueil des enfants. »

Madame le Maire :

« Bien, qui est d'avis d'approuver ce contrat Enfance Jeunesse ? Abstentions ? Je pose la question maintenant. À l'unanimité. Merci bien. »

Adopté par 29 voix pour.

N° 2014/89 - Recensement de la population 2015 - Recrutement des agents recenseurs

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Considérant que la commune d'Artigues-près-Bordeaux va être recensée du 15 janvier au 14 février 2015,

Madame le Maire, responsable de l'enquête de recensement dans sa commune, est chargée de recruter des agents recenseurs.

Il est proposé de recruter entre 19 et 25 agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, dont la rémunération est fixée comme suit :

- Feuille de logement :	0,50 €
- Bulletin individuel :	1,00 €
- La ½ journée de formation :	25,00 €
- Frais de déplacement et tournée de reconnaissance :	100,00 €
- Prime modulable	100,00 € maximum

La prime susmentionnée sera attribuée aux agents recenseurs dont la qualité de la collecte sera constatée. Plusieurs critères entreront en compte pour le calcul de la prime, notamment :

- la qualité de la tournée
- l'assiduité aux rendez-vous fixés
- le respect des délais

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Attractivité du territoire, développement économique, emploi, commerce, numérique, innovation » en date du 17 décembre 2014 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- ✓ De recruter entre 19 et 25 agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions définies ci-dessus,
- ✓ D'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice 2015.

Madame le Maire :

« Des remarques ? »

Monsieur LUREAUD :

« Une petite question. Peu importe le nombre de chômeurs, je ne vois pas écrit là-dedans qu'il sera donné priorité à ces gens. Donc, je pense que comme ça a été fait la dernière fois, nous avons donné priorité à l'emploi de chômeurs Artiguais pour réaliser ce travail. Est-ce que vous pouvez me confirmer que vous ferez la même chose ? »

Monsieur CHOLLET :

« Je vous remercie de me poser la question. Effectivement, nous allons faire la même chose. Nous avons lancé, on va dire, un appel d'offres aux agents de catégorie C. Nous avons eu un retour. La Directrice du CCAS a fait le lien avec les demandeurs d'emploi de la commune et, aujourd'hui, nous avons recruté 12 Artiguais. »

Madame le Maire :

« Excusez-moi. Sachant que sur le panneau numérique, il y a l'appel à candidatures pour ce recensement des Artiguais. On a bien précisé des Artiguais. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Merci bien. »

Adopté par 29 voix pour

N° 2014/90 - Club des Entreprises - subvention

Créé en 1998, le Club des Entreprises d'Artigues-près-Bordeaux a pour objectif principal de fédérer les entreprises locales, tous secteurs d'activités confondus, afin de dynamiser le tissu économique territorial et de permettre aux entrepreneurs et acteurs de la vie locale de consolider leur réseau partenarial.

Soucieux d'épauler les jeunes porteurs de projets, de proposer des temps de rencontres et d'échanges aux chefs d'entreprise et de participer activement à la lutte contre le chômage, le Club des Entreprises est aujourd'hui un interlocuteur incontournable de la municipalité, du tissu associatif local, mais également des habitants de la commune.

Afin de soutenir les démarches et projets du Club des Entreprises d'Artigues-près-Bordeaux, il est proposé d'accorder à ce dernier, une participation financière à hauteur de 3 000 €.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Attractivité du Territoire, développement économique, emploi, commerce, numérique, innovation » en date 17 décembre 2014,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- ✓ d'attribuer une subvention de 3 000 € au Club des Entreprises d'Artigues-près-Bordeaux.
- ✓ dit que cette somme sera prélevée sur le compte 6574 - Fonction 25 du budget de l'exercice en cours.

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Monsieur LUREAUD :

« Oui. Pouvez-vous nous préciser à quoi vont servir ces 3 000 euros ? »

Monsieur CHOLLET :

« Alors, je vais effectivement répondre à la question. Le Club des Entreprises n'a pas fait l'objet de subventions versées sur l'année en cours, donc sur 2014. Partant de ce postulat, ils ont, comme vous le savez, et à l'instar des années précédentes, bénéficié d'une subvention pour leur permettre de subvenir à leurs besoins de fonctionnement

et autres dans leurs activités annuelles. Cette année, ils ont tardé à clôturer leur bilan d'association et ils ont sollicité la commune pour demander une subvention. »

Madame le Maire :

« Parce qu'ils ont engagé des actions auprès, notamment, le CAP MÉTIERS. Ils n'ont pas déposé leurs subventions en début d'année parce qu'il y a eu des problèmes de secrétariat et ils ne le font que maintenant. »

Monsieur LUREAUD :

« Le problème c'est que cette action se déroulait normalement tous les ans, ce n'est pas d'aujourd'hui, cette action a lieu tous les ans. Et tous les ans, nous versions une subvention de 1500 euros. Donc, comme elle est doublée, je pose la question : « Qu'est-ce qui justifie de doubler cette subvention ? »

Madame le Maire :

« Ils se sont investis au niveau du CAP MÉTIERS. Ils sont en train de fédérer les entreprises, et notamment le Club des Directeurs de Ressources Humaines. Ça leur engage des frais. Ils sont en train de réfléchir aussi sur éventuellement créer une pépinière d'entreprises sur Artigues. »

Monsieur LUREAUD :

« Parce que c'est une subvention 2014. Donc, c'est des dépenses qui auront lieu entre aujourd'hui et le 31 décembre. »

Madame le Maire :

« Non, ce sont des dépenses passées. Ils ne l'ont pas fait en temps et en heure. Ils ne l'ont pas fait en début d'année. »

Monsieur CHOLLET :

« Ils ont eu un souci de secrétariat et encore une fois ils nous ont sollicités, sachant que les années précédentes, l'ancienne municipalité avait versé, effectivement, les sommes qui étaient... »

Monsieur LUREAUD :

« 1 500 euros. »

Monsieur CHOLLET :

« 4 000 ». »

Madame le Maire :

« 4 000 en 2012. »

Monsieur CHOLLET :

« 4 000 en 2012, 4 000 euros en 2013, Monsieur LUREAUD. »

Monsieur LUREAUD :

« N'insistez pas, vous n'avez pas lu ce qu'il y avait dans cette somme. Oui, je sais, mais vous n'avez pas lu le détail de la somme donc ne sortez pas des chiffres... »

Monsieur CHOLLET :

« J'ai la délibération 2011-81 signée de la main de Madame Françoise CARTRON. 4 000 euros 2012, 4 000 euros en 2013. »

Monsieur LUREAUD :

« Oui, qui concernent une action très particulière concernant le déplacement inter-entreprises qui était géré et dirigé par la Mairie. Donc, faites attention quand vous voulez annoncer les chiffres, encore une fois vous allez vous tromper. La subvention de base est de 1 500 euros, c'est celle qui était versée tous les ans. Elle a été abondée pendant 2 ans pour une mission très particulière confiée à ce Club Inter-entreprises sous le contrôle de la Mairie. Et effectivement, pendant 2 ans, cette subvention a été abondée en ce sens-là. La subvention de base est de 1 500 euros. »

Madame le Maire :

« Excusez-moi, Monsieur, de vous interrompre. Mais, le choix de la nouvelle majorité est de verser 3 000 euros, eu égard aux frais qu'ils ont engagés par rapport aux actions que j'ai citées précédemment et qui auront un impact sur l'emploi. »

Monsieur LUREAUD :

« Donc, il est suffisant d'engager des dépenses pendant l'année pour réclamer les subventions... »

Madame le Maire :

« Non, ils ont vraiment fait des actions envers les demandeurs d'emploi, envers les entreprises pour créer une pépinière d'entreprises. »

Madame le Maire :

« Allez, qui est d'avis d'approuver, Messieurs ? »

Madame le Maire :

« Qui est d'approuver cette subvention ? 16 avec Thomas TEYSSIER. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Adopté par 16 voix pour et 13 abstentions.

N°2014/91 - Spectacles les 21 et 24 janvier 2015, le 6 mars et le 17 avril 2015 - Tarification

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa programmation culturelle, la commune d'Artigues-près-Bordeaux organise plusieurs manifestations festives en janvier et mars 2015, il convient de fixer les tarifs de ces manifestations ainsi qu'il suit :

Date	Spectacle	Lieu	Tarif plein	Tarif réduit *
Vendredi 6 mars 2015 à 20h30	Nuit d'ivresse, Théâtre Trianon	Le Cuvier	15,00 €	8,00 €
Mercredi 21 janvier 2015 à 15h30	Petit Bleu et Petit Jaune, Cie La Patte de lièvre	Le studio du Cuvier	6,00 €	/
Samedi 24 janvier 2015 à 10h30	Petit Bleu et Petit Jaune, Cie La Patte de lièvre	Le studio du Cuvier	6,00 €	/
Vendredi 17 avril 2015 à 20h30	Michel Macias (concert)	Le Cuvier	12,00 €	6,00 €

* Bénéficiaires du tarif réduit : – de 18 ans, étudiants de – de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, intermittents et professionnels de la culture

CONSIDÉRANT que les tarifications se conçoivent comme une participation aux frais engagés pour ces manifestations,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Sport-Vie Associative-Culture-Animations, Relations Internationales » en date du 19 décembre 2014,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- ✓ De fixer les tarifs ci-dessus exposés,
- ✓ D'autoriser le reversement des recettes sur le compte de la régie municipale « Animations festives».

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

Adopté par 29 voix pour.

N° 2014/92 - Office socioculturel Osc'Art - Subvention de fonctionnement

La Commune d'Artigues-près-Bordeaux attribue à l'Office Socioculturel OSC'ART une subvention de fonctionnement pour permettre à ce dernier d'assurer la gestion des écoles d'art, d'animer, de développer la mise en œuvre de la programmation culturelle auprès de l'ensemble de la population Artiguisaise.

Afin de lui permettre de poursuivre la mise en œuvre de ses missions, il est proposé à l'assemblée d'accorder à l'Office Socioculturel OSC'ART une subvention mensuelle de 27 250 € pour les mois de janvier et de février 2015.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Sport, vie associative, culture, animations,

relations internationales» en date du 19 décembre 2014,

CONSIDÉRANT que M. Thomas TEYSSIER, M. Geoffrey BAUR, Mme Claire CHAMBOISSIER, M. Claude DAUVILLIER, M. Roland DOUBA et M. Dominique LESBATS ne participent pas au vote en qualité de membres du Conseil d'Administration de l'office Socio-Culturel et Artistique d'Artigues-Près-Bordeaux,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- ✓ de verser une subvention mensuelle de 27 250 € pour les mois de janvier 2015 et de février 2015 à l'Office Socioculturel OSC'ART.
- ✓ d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2015 - compte 6574 - fonction 314.

Madame le Maire :

« Des remarques ? »

Monsieur LESBATS :

« Si, conformément à ce à quoi vous vous étiez engagés, nous avons débattu du budget ce soir, je pense qu'on n'aurait pas eu besoin de voter cette délibération. »

Monsieur BRUN :

« Comme nous parlons culture, une petite question annexe. Vous avez fait appel aux Artiguais pour créer un comité des fêtes. Je me suis inscrit à ce comité des fêtes, j'avais envie de travailler avec vous. »

Madame le Maire :

« C'est bien. Je vous en félicite. »

Monsieur BRUN :

« C'est très gentil, Madame. Le problème, c'est qu'on n'a plus de nouvelle de ce comité des fêtes. Que se passe-t-il ? Vous ne voulez plus faire la fête ? »

Madame le Maire :

« Le comité des fêtes va être lancé en janvier. »

Monsieur LESBATS :

« Toujours à propos du budget, vous pouvez nous donner une date pour le vote du budget ? »

Madame le Maire :

« Le 21 janvier. »

Monsieur LESBATS :

« Très bien. Nous serons en 2015. »

Monsieur BRUN :

« Et pour les audits ? »

Madame le Maire :

« Aussi. »

Monsieur BRUN :

« D'accord. »

Monsieur BRUN :

« Je me souviens comment vous nous aviez tancés en nous disant qu'on était très en retard sur le budget. Je vois que vous avez beaucoup de mal à le faire. Malgré toutes les embauches que vous avez faites, vous avez beaucoup de mal à le faire. Vous auriez peut-être dû faire confiance à vos adjoints, ça aurait été peut-être plus simple. »

Madame le Maire :

« On va y aller. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Qui s'abstient ? 6 abstentions. »

Adopté par 17 voix pour et 6 abstentions.

N°2014/93 - Le Cuvier - Convention d'objectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L-2121-29,

CONSIDÉRANT que l'État (Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région d'Aquitaine et la Ville d'Artigues-près-Bordeaux, partenaires financiers du Centre de Développement Chorégraphique Le Cuvier, décident de marquer par la conclusion pluriannuelle le caractère structurant du projet porté par ce lieu de diffusion du spectacle vivant,

CONSIDÉRANT que le CDC Le Cuvier propose un projet artistique et culturel pour les années 2014-2016 qui se décline notamment autour des orientations suivantes :

- le soutien à la création et la recherche artistique : le CDC soutient, coproduit et promeut la création chorégraphique par des résidences de création et de recherche,
- la poursuite d'une diffusion artistique à dominante danse contemporaine soutenue dans le cadre de la saison,
- un renforcement de la présence artistique au sein de l'établissement par l'accompagnement des chorégraphes et des équipes artistiques,
- l'organisation d'actions culturelles en lien avec la programmation artistique de la saison,
- l'engagement d'un partenariat et une participation aux réseaux de création et de diffusion de la danse contemporaine tant au niveau local, régional, national, qu'international.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Sport, vie associative, culture, animations, relations internationales » en date du 19 décembre 2014,

CONSIDÉRANT que M. Thomas TEYSSIER, M. Geoffrey BAUR, Mme Claire CHAMBOISSIER, M. Claude DAUVILLIER, M. Roland DOUBA et M. Dominique LESBATS ne participent pas au vote en qualité de membres du Conseil d'Administration de l'office Socio-Culturel et Artistique d'Artigues-Près-Bordeaux,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- ✓ d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 relative au projet artistique et culturel du CDC Le Cuvier ;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 pour le Centre de Développement Chorégraphique Le Cuvier.

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Monsieur LESBATS

« Puisque nous devons approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et que nous ne l'avons pas lue, la convention, puisque nous ne l'avons eue jointe à aucun de nos dossiers, d'une part ; d'autre part, il y a eu un ajournement de vote de cette délibération en juin ou juillet, je ne sais plus, vous nous aviez dit pour correction de vice forme, en tout cas, juridique. Qu'en était-il exactement ? Est-ce que vous pouvez nous préciser ça, s'il vous plaît ? »

Madame le Maire :

« Alors, ce n'était pas un sujet que je souhaitais aborder ce soir. Mais puisque la question m'est posée, je vais vous donner un compte-rendu, quelques phrases. Effectivement, nous nous sommes interrogés quand nous sommes arrivés sur le financement et le soutien de la commune à l'office culturel. Il se trouve que le payeur a attiré notre attention sur l'importance des 327 000 euros par an que nous versons de subventions, mais au-delà du fait de cette subvention, il y a aussi tous les fluides que nous payons. Donc, on a interrogé un avocat, un juriste, pour savoir si on était dans la légalité puisque, au-delà d'une certaine somme, il y a appel à la concurrence et il risque d'y avoir gestion de fait et association transparente. C'est ce que nous a confirmé, la semaine dernière, l'avocat. « Il ressort de cette expertise que les craintes de la commune en matière d'association transparente et de gestion de fait sont fondées. Une association transparente se définit comme une association sans pouvoir de décision propre, entièrement guidée, financée et organisée par une personne publique, en l'occurrence la Ville d'Artigues. L'ensemble des éléments tend aujourd'hui à démontrer que le risque de qualification d'association est réel. Peuvent être comptables de fait et pénalement responsables : le Maire, le Président de l'association, le Directeur du Cuvier ». Donc, ça va nécessiter en début d'année, et courant premier trimestre, d'avoir une réflexion commune, et là, je dis « commune » en vous associant aussi, en associant l'ensemble du Conseil Municipal, sur les différents modes de gestion que l'on pourrait avoir par rapport au Cuvier de Feydeau. Nous l'avons passée,

la convention quand même. Nous la passons quand même de manière à ce que la DRAC et le Conseil Régional donnent les subventions au 1^{er} janvier. C'est un risque que nous avons pris, que nous prenons puisqu'elle est sur deux années pour ne pas bloquer les financements au niveau d'Osc'Art. »

Monsieur BRUN :

« Alors, est-ce que vous pouvez nous dire comment vous avez choisi cet avocat, quel était son coût et dans quel délai il vous a répondu tout ça ? Mais non, rien n'est accessoire, Monsieur. À chaque fois c'est de l'argent public. »

Madame le Maire :

« Enfin, on a quand même un problème. On donne 500 000 euros par an au Cuvier. Il est quand même normal... C'est de l'argent public, comme vous dites, il est quand même normal de savoir si la gestion juridique du Cuvier de Feydeau est légale. Moi, je suis désolée, mais quand je lis que je suis pénalement responsable... »

Monsieur BRUN :

On arrive aujourd'hui, vous nous dites « Il y a des soucis d'ordre juridique », que vous nous donnez partiellement, et malgré cela vous donnez une délibération, vous nous donnez les informations aujourd'hui, il n'y a pas de convention dans les documents. Vous ne trouvez pas que c'est un peu anormal ? »

Madame le Maire :

« Parce qu'on vous l'avait donnée au premier conseil. Quand elle aurait dû passer au Conseil et qu'on l'a retirée, vous l'aviez, les services ne l'ont pas envoyée. Mais on va vous la transmettre. »

Monsieur BRUN :

« Oui, mais vous nous parlez des modifications ? »

Madame le Maire :

« Elle n'a pas été modifiée, la convention. »

Monsieur BRUN :

« Alors, pourquoi on ne l'a pas votée ? »

Madame le Maire :

« Elle n'a pas été modifiée, la convention. »

Monsieur BRUN :

« Vous vérifiez, il n'y a pas de modification, on ne peut pas le savoir. »

Madame le Maire :

« Tout simplement parce qu'on a demandé au juriste quels risques nous prenions, sachant que nous étions dans une gestion de fait de faire voter cette délibération par l'ensemble du Conseil Municipal. Et nous, on avait besoin de savoir si nous étions en gestion de fait puisque l'on donne plus de 500 000 euros à l'Office culturel, ce n'est quand même pas une petite somme sur le budget, uniquement en frais de fonctionnement. Nous, on a cadré juridiquement. C'est pour ça qu'on ne la présente que maintenant. »

Monsieur BRUN :

« Très bien. Vous nous dites donc que vous avez attendu d'avoir la réponse de cet avocat. Vous nous avez dit que vous l'aviez eue hier, sauf que le document a 5 jours. Donc, vous n'avez pas attendu la réponse de l'avocat. C'est tout. »

Madame le Maire :

« On avait la réponse orale. Nous attendions l'écrit tout simplement. Vous pensez bien qu'on est en contact constamment avec l'avocat pour avoir les éléments. C'est comme ça que ça fonctionne. Vous avez affaire à votre avocat, avant de vous donner par écrit, il va vous appeler ou vous allez l'appeler pour savoir où en est le dossier en question. »

Monsieur BRUN :

« Et le coût, donc, de l'avocat ? »

Madame le Maire :

« Assistante juridique, comme tous les avocats, c'est un avocat parisien, moins de 15 000 euros. »

Monsieur BRUN :

« Et pourquoi pas un avocat du Barreau de Bordeaux ? »

Madame le Maire :

« Parce que c'est un avocat spécialisé dans les associations et la gestion des associations. Monsieur LESBATS ? »

Monsieur LESBATS :

« Dans votre exposé, je crois que vous avez confondu plusieurs choses. Il y a Osc'Art et il y a le Cuvier. Alors, quand vous avez, plusieurs fois, avancé la somme de 500 000 euros, ce n'est pas exact. Pour le Cuvier c'est 200 000 euros, je rectifie. Et les 320 000 euros, que vous avez évoqués aussi parce que vous avez évoqué cette somme dans ce que vous avez dit, c'est le budget de fonctionnement des écoles d'art. Donc, sur les 500 000 il faut déjà enlever 320 000 euros de fonctionnement des écoles d'art, de Osc'Art, donc, de l'Office Socioculturel. Et donc, nous discutons pour les 200 000 euros. Sachant que nos partenaires versent beaucoup plus que cela. C'est une très belle participation, je ne dis pas le contraire. Mais, il s'agit aussi de savoir ce que fait le Cuvier, ce que représente le Cuvier pour la ville d'Artigues, le rayonnement... »

Madame le Maire :

« D'où la réflexion sur le mode de gestion. »

Monsieur LESBATS :

« Absolument. Donc, je voudrais rectifier tout de même que c'est bien 200 000 euros. Et d'autre part, on ne vote pas une convention pour 2 ans, mais pour 4 ans, c'est-à-dire qu'en votant la convention vous vous engagez aussi à verser les subventions qui vont aller avec pendant 4 ans. Donc, ça nous amène non pas dans 2 ans, mais dans 4 ans, je dis bien. »

Madame le Maire :

« Alors, l'avocat, le conseil juridique nous a dit qu'on pouvait faire voter cette

convention parce qu'après il y aura des négociations avec le Cuvier. Néanmoins, il en ressort que c'est une association transparente de gestion de fait. Que ce soit l'Osc'Art ou le Centre de danse contemporaine, ça nous coûte 500 000 euros par an et il n'empêche que la structure est en gestion de fait. Et l'ancien Président, et l'ancien Maire, l'actuel Président et moi-même sommes tous impliqués dedans. Moi, pénalement je ne prendrai pas de risque. Donc, il y aura une vraie réflexion. Est-ce qu'on doit prendre en régie les écoles municipales et faire émerger le centre de danse contemporaine à part ? Est-ce qu'on lance une délégation de service public pour la gestion donc appel à la concurrence ? Ce sont des questions à se poser, ce sont des vraies réflexions à avoir pour l'avenir de l'Office Culturel et du Centre de danse contemporaine, ça c'est certain. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Alors, on va compter. Qui est pour approuver cette délibération ? Sauf, bien sûr, les membres qui siègent à l'Office Culturel. 15. Qui est contre ? 1, Monsieur LOMBARD. »

Monsieur LOMBARD :

« Oui, je suis contre parce qu'il me paraît dangereux de résigner un protocole, même si je comprends vos raisons, elles me paraissent fondées, de ne pas prendre de risque. Mais résigner un protocole pour 2014-2016, ça me paraît dangereux parce que qui dit que le Cuvier ne va pas vous attaquer également pour rupture ? Vous dites que vous allez rediscuter avec eux. Mais si le Cuvier vous attaque et vous dit : « Il y a un contrat qui est signé pour 4 ans, respectez-le ». Donc, je vote contre. »

Madame le Maire :

« Et qui s'abstient ? 7 abstentions. Je vous remercie. »

Adopté par 15 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.

N° 2014/94 - Permis de construire modificatif

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 13 décembre 2000 dite « SRU »,

VU la délibération 2013/43 autorisant le Maire à signer le permis de construire initial pour la construction de la nouvelle école maternelle,

CONSIDÉRANT que la construction de la future école maternelle, située allée du Parc, doit faire l'objet de différents ajustements mineurs : modifications de façade, adaptations pour la réglementation sécurité incendie et déclaration d'un changement de destination (création d'une sixième salle de classe).

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la Ville d'Artigues-près-Bordeaux de déposer un permis de construire modificatif afin de régulariser ces différentes adaptations,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Urbanisme, patrimoine communal, développement durable » en date du 19 décembre 2014,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer la demande de permis de construire modificatif.

Madame le Maire :

« Des questions ? Ce dépôt de permis de construire va nous permettre, par le Conseil Général d'avoir des subventions. Enfin. Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

Adopté par 29 voix pour.

N° 2014/95 - Demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre de la construction d'un terrain synthétique

VU la délibération n° 2014-0080 du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux du 14 février 2014,

CONSIDÉRANT que le projet pour lequel le fonds de concours de la Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicité est relatif à la construction d'un terrain synthétique de football conforme aux exigences de la Fédération Française de Football, en complément de l'offre existante, permettant une utilisation plus intensive liée notamment aux conditions climatiques,

Aussi, le Maire propose de solliciter l'obtention d'un fonds de concours au titre de la construction d'un terrain synthétique pour la Ville d'Artigues-près-Bordeaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses
Principaux postes budgétaires	800 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	10 000,00 €
Installation chantier + préparations	50 000,00 €
Terrassements	300 000,00 €
Réseaux	100 000,00 €
Équipements	70 000,00 €
Revêtements (Moquette)	200 000,00 €
Clôtures - VRD	50 000,00 €
Divers	20 000,00 €

CONSIDÉRANT l'avis de la commission «Urbanisme, patrimoine communal, développement durable » en date du 19 décembre 2014,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- ✓ De solliciter la Communauté Urbaine de Bordeaux pour un fonds de concours de 80 000 € dans le cadre du soutien à l'investissement sportif des communes.

Madame le Maire :

« Je vais faire une précision. La Communauté Urbaine de Bordeaux finance à hauteur de 15 millions d'euros le Grand stade. Pour les communes qui ne bénéficient pas du Grand stade, il a été décidé qu'il y aurait un partage avec les 27 autres communes des 15 millions d'euros. Donc, il faut déposer une demande de fonds de concours et de subventions d'ici le 31 décembre auprès de la CUB. Le dossier est déjà parti à la Communauté Urbaine pour demander à ce que notre projet de terrain synthétique... »

Monsieur BRUN :

« Le projet est déjà parti ? »

Madame le Maire :

« Non, la demande de fonds de concours par courrier auprès du Président est partie pour qu'on sache qu'Artigues a ce projet-là. Et la délibération confirme cette demande de subvention. »

Monsieur LUREAUD :

« Une petite remarque concernant les chiffres qui sont annoncés. Nous sommes quelques-uns à connaître un peu le milieu du bâtiment autour de cette table. Les coefficients habituellement retenus pour la maîtrise d'oeuvre sont de l'ordre de 6 à 7 %. 7 % de 800 000, si je ne me trompe pas dans mes calculs, vous ne m'en voudrez pas, ça fait aux alentours de 56 000 euros. Là, je vois 10 000. Si tous les chiffres sont faits comme ça, on va être embêtés. »

Madame le Maire :

« A la Blancherie, les terrains synthétiques c'était 2,60 la maîtrise d'oeuvre. »

Monsieur LUREAUD :

« 2,60, ça ne marche pas non plus »

Monsieur LOMBARD :

« Qui a fait le chiffrage ? »

Madame le Maire :

« Le Directeur du service technique. »

Monsieur BRUN :

« Petite question. La première question qui me vient : « Pourquoi ne pas faire le terrain synthétique sur le terrain d'honneur, voire tout simplement ne pas changer le

revêtement plutôt que de faire 300 000 euros ? En plus, on jette 300 000 euros comme ça, ça fait une année et demie du Cuvier, si je ne me trompe pas. Juste le terrassement. »

Monsieur DAUVILLIER :

« Alors, Monsieur BRUN, je vais vous répondre. Un terrain supplémentaire pour la bonne raison que l'école de football va être regroupée avec le stade, avec les grands. Donc, il faut un terrain supplémentaire. Et pour info, actuellement, on est en retard de pratiquement un mois et demi sur le championnat. Donc, on ne peut pas utiliser les terrains. Les terrains encore ce week-end étaient fermés, le week-end précédent fermés. Donc un terrain supplémentaire, je pense que ce n'est pas superflu, il faut un terrain supplémentaire pour regrouper déjà l'école de football avec l'existant. »

Monsieur BRUN :

« Est-ce que vous pouvez donner le taux d'occupation de ces terrains ? »

Monsieur DAUVILLIER :

« C'est du quotidien, Monsieur. »

Monsieur BRUN :

« Un taux. »

Monsieur DAUVILLIER :

« Le taux. On a 216 licenciés et ils s'en servent tous les jours. »

Monsieur BRUN :

« Donc, le taux d'occupation ? »

Monsieur DAUVILLIER :

« Qu'est-ce que vous appelez un taux d'occupation ? »

Monsieur BRUN :

« Un taux d'occupation. Est-ce que vous vous en servez 10 heures sur les 24 heures toutes les semaines ? »

Monsieur DAUVILLIER :

« Sur Lestrille, c'est le mercredi. Donc ici. Et pour le terrain d'honneur, le terrain fibré, c'est du quotidien. Tous les jours de la semaine et le week-end compris. Donc, un troisième ce n'est absolument pas superflu. Et regroupement d'écoles de football, surtout. Parce qu'on fait une scission entre les grands et les petits et c'est assez difficile.

Monsieur BELET :

« Madame le Maire, quelques questions complémentaires. Vous annoncez là un investissement à 800 000 euros pour le terrain lui-même. On a cru comprendre qu'à cela s'ajouteraient des vestiaires d'une part, et d'autre part on imagine que si vous voulez le faire tourner au maximum, il va falloir l'équiper d'un éclairage consistant et suffisant. Est-ce qu'à ces 800 000 euros, vous pouvez nous donner une estimation de la partie vestiaires et de la partie éclairage pour qu'on ait une idée du projet global et non pas uniquement de cette première phase ? »

Madame le Maire :

« 200 000 euros de vestiaires supplémentaires. »

Monsieur BELET :

« 200 000 euros pour les vestiaires. Et pour l'éclairage ? »

Madame le Maire :

« L'étude est en cours. »

Monsieur BELET :

« Même pas une fourchette ? »

Madame le Maire :

« L'étude est en cours. »

Monsieur BELET :

« Donc, on est déjà 1 million sans éclairage. »

Madame le Maire :

« C'est 1 million, d'accord, mais il y a quand même des subventions qui viennent par la Fédération Française de Foot. Là, c'est uniquement la demande de fonds de concours adressée à la CUB dans le cadre des 15 millions d'euros que la CUB doit partager avec 27 communes. Le financement global de ce projet viendra quand on demandera des subventions à la Fédération Française de Foot et puis au Conseil régional, etc. Donc, restons sur la demande de fonds de concours. »

Monsieur BRUN :

« Et l'équipe première jouera sur quel terrain ? »

Monsieur DAUVILLIER : « Alors, dans le terrain d'honneur et aussi le terrain synthétique, bien sûr. Mais je vous rappelle que le terrain synthétique servira aux écoles également vu la proximité de ce nouvel outil, donc, servira aux écoles. Au niveau de l'occupation, la question que vous posez tout à l'heure. »

Monsieur BRUN :

« Et pour qu'il soit homologué par la FFF, est-ce qu'il ne faut pas les vestiaires et l'éclairage ? »

Madame le Maire :

« Mais il y aura tout. Parce que la Communauté Urbaine ne finance qu'un équipement. D'accord. Donc, nous ne pouvons pas mettre les vestiaires et l'éclairage, ça fait trois équipements. Là, c'est uniquement pour bloquer une demande de subvention sur les 15 millions d'euros et faire en sorte que cette subvention ne nous passe pas sous le nez. »

Monsieur BRUN :

« Mais, on nous explique qu'on veut un terrain homologué, donc 105 mètres par 68, si je ne dis pas de bêtises. »

Madame le Maire :

« Il sera homologué, évidemment. »

Monsieur BRUN :

« Évidemment, il sera homologué. Mais quand on se renseigne auprès de la FFF, on nous explique que, pour qu'il soit homologué, il faut qu'il fasse 105 par 68, il y a des détails extérieurs, il y a le problème de l'éclairage, le problème des vestiaires, la taille des vestiaires. Voilà, c'est des coûts supplémentaires et vous ne nous indiquez pas à combien le budget va se monter à la fin. »

Madame le Maire :

« Parce que la subvention qui est demandée porte uniquement sur le gros du projet, c'est-à-dire sur le terrain synthétique. »

Monsieur BRUN :

« Très bien. Mais vous auriez pu quand même nous l'indiquer. »

Madame le Maire :

« Oui, mais dedans il y a au moins 400 000 euros de subventions qui vont être... »

Monsieur DAUVILLIER :

« Oui, c'est juste une partie, 80 000 euros c'est... Nous sollicitons les instances proches, mais il y a le fonds SASTRE qui finance aussi une bonne partie. C'est sûr qu'un terrain va arriver peut-être pas au million d'euros, mais pas loin. »

Monsieur LUREAUD :

« A plus puisque déjà les vestiaires coûtent 200 000 euros, on est déjà à 1 million. »

Monsieur DAUVILLIER :

« Écoutez, je pense que ces infrastructures qui sont prévues ce n'est pas du superflu. Actuellement, notre école de football, et il y a des gens qui sont là pour confirmer ce que je dis, on se douche dans des locaux, c'est juste limite. On va essayer de régulariser un manque qu'il y a depuis pas mal d'années. »

Monsieur LUREAUD :

« Simplement notre remarque est de dire que sur un projet d'une telle ampleur, un peu de détails, un peu d'estimations, on estime combien ça coûte, on estime combien on va avoir de subventions, c'est la moindre des choses quand on présente un projet à 1 million d'euros. Je n'ai pas terminé. Ici, je ne vois pas non plus inscrit d'entretien. Une pelouse synthétique, vous savez, Monsieur DAUVILLIER, ça demande de l'entretien, ce n'est pas neutre. Combien ça coûte ? Où est-ce que c'est budgété ? Où est-ce que c'est prévu ? Tout ça, ça semble fait un peu vite, c'est simplement une remarque. Donnez-nous une vision globale qu'on n'a pas aujourd'hui. »

Monsieur DAUVILLIER :

« Monsieur LUREAUD, au niveau entretien, on ne s'en sort pas trop mal. Par rapport à un terrain en herbe, au niveau personnel, etc., on fait dans la longévité. »

Monsieur LUREAUD :

« C'est cher l'entretien d'un terrain synthétique. C'est un peu spécifique. »

Monsieur DAUVILLIER :

« Ce n'est pas le retour que j'ai, excusez-moi. »

Monsieur BRUN :

« Ce ne sont pas des chiffres. »

Madame le Maire :

« Monsieur BRUN, vous travaillez à Cenon. D'accord. Il y a eu des terrains synthétiques de faits. »

Monsieur BRUN :

« Alors, je travaille à Cenon. Je travaille à Cenon, ça change quoi ? Je pourrais travailler à Artigues... »

Madame le Maire :

« Vérifiez auprès de Cenon le coût des terrains synthétiques de la Blancherie, 1,2 million le terrain. »

Monsieur BRUN :

« Vous dites ça en rigolant ou c'est... Non, ce n'est pas une blague ? »

Madame le Maire :

« Non, je n'ai pas envie de rire, vous ne me faites pas rire. »

Monsieur BRUN :

« Excusez-moi, que je travaille à Cenon, Artigues ou Vladivostok, ça ne change rien. Dans votre dossier, vous nous dites 300 000 euros de terrassement, vous nous l'envoyez comme ça, sans aucun devis et on doit l'accepter. »

Madame le Maire :

« Attendez, on demande une subvention. On vous donne des chiffres du coût moyen. Le terrain synthétique nu va coûter 800 000 euros. Nous demandons une subvention. »

Monsieur BRUN :

« Expliquez-nous comment vous avez trouvé 300 000 euros de terrassement, sur quel devis ? Expliquez-nous. Nous, on est bêtes, mais on veut savoir. Maîtrise d'œuvre : 10 000 euros ; installation de chantier : 50 000. Voilà, je voudrais qu'on nous explique où sont les devis ? Qui va travailler ? C'est une estimation, mais une estimation se base sur des devis. On ne s'est pas levé le matin en mettant des chiffres. »

Madame le Maire :

« Nous vous ferons parvenir le dossier ainsi que les devis. »

Monsieur BRUN :

« Oui, mais le dossier doit venir avant qu'on vote. On ne va pas voter après. »

Monsieur DAUVILLIER :

« C'est une demande de subvention, Monsieur. »

Monsieur BRUN :

« Monsieur DAUVILLIER, je crois que vous n'avez pas bien compris. »

Monsieur DAUVILLIER :

« Si, si, tout à fait. »

Monsieur BRUN :

« On ne remet pas en cause le fait que vous vouliez un terrain ou pas un terrain, ça ce n'est pas le problème. Le problème, c'est de nous dire « On veut 800 000 euros » et c'est basé sur rien, il n'y a pas de dossier. Non, ce n'est pas un dossier. Je dis 300 000 euros de terrassement, donnez-moi un devis, deux devis, trois devis qu'on voit combien ça coûte. »

Madame le Maire :

« Nous passons au vote. Qui est d'avis d'approuver cette subvention ? »

Monsieur LOMBARD :

« Juste une question, s'il vous plaît. La somme de 80 000 euros, c'est un maximum ? Sur les 15 millions à se partager, on n'aurait que 80 000 euros de subventions ? »

Madame le Maire :

« C'est acquis pour ce projet. Qui est d'avis d'approuver cette demande de subvention ? »

Monsieur BRUN :

« Juste une question. Si je ne me trompe pas, Monsieur DAUVILLIER est le président de la SJA ? Ça ne vous gêne pas de voter ? D'être juge et partie là. »

Monsieur DAUVILLIER :

« Écoutez, ça fait 15 ans que je suis Président, 28 ans que je suis au club. Les besoins, je les connais depuis pas mal de temps et quand je vous dis que cette demande de terrain, ce n'est pas du superflu. Je l'avais déjà sollicitée au temps de l'ancienne municipalité, ça avait toujours été un refus. Là, c'est une possibilité, donnons aux Artiguais ce qu'ils attendent. Voilà. Et ça, ils l'attendent. »

Monsieur BRUN :

« Ou ce que vous attendez. »

Madame le Maire :

« Nous passons au vote, s'il vous plaît. Maintenant, ça suffit. On arrête les débats. Qui est d'avis d'approuver cette demande de subvention ? Qui est contre ce projet ? 10 contre. »

Monsieur BRUN :

« On est contre la délibération, pas contre le projet. Vous vous trompez. »

Madame le Maire :

« Oui, demander des fonds, oui, c'est sûr, c'est intelligent de voter contre. Qui s'abstient ? Deux abstentions. »

Adopté par 17 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions

Monsieur BRUN :

« Excusez-nous. On voudrait une suspension de séance avant les deux dernières délibérations. »

Madame le Maire :

« Pour quel motif ? »

Monsieur BRUN :

« C'est, je pense, les délibérations les plus importantes de la soirée. »

Madame le Maire :

« Oui, et ? »

Monsieur BRUN :

« Et, non, mais ça ne vous gêne pas. C'est juste pour que tout le monde reprenne son calme, qu'on puisse discuter de manière sereine. »

Madame le Maire :

« C'est vous qui vous êtes énervé, ce n'est pas nous. Nous, nous sommes très calmes. »

Monsieur BRUN :

« Ah non, je ne suis pas énervé. Très bien. Donc, vous refusez la suspension de séance ? »

Monsieur LUREAUD :

« Par contre, Madame le Maire, les deux dernières délibérations doivent être votées à bulletin secret. Vous avez une urne et les bulletins ? Les deux dernières délibérations doivent être votées à bulletin secret, avez-vous l'urne et les bulletins ? C'est une obligation légale, Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« Nous ferons le vote à bulletin secret... »

Madame le Maire :

« Alors, écoutez, s'il vous plaît, vous baissez d'un ton, ça suffit maintenant. D'accord. Un petit peu de respect quand vous me parlez. Maintenant ça suffit. C'est clair ? Je suis correcte avec vous, vous êtes correct dans le ton dans lequel vous me parlez. »

Monsieur LUREAUD :

« Moi aussi. Je vous demande que les deux dernières délibérations aient lieu à bulletin secret comme le veut la loi. »

Madame le Maire :

« On fera à bulletin secret, ce n'est pas gênant. »

Monsieur BRUN :

« Donc, vous refusez la suspension de séance, c'est ça ? »

Madame le Maire :
« Oui, Monsieur. »

N° 2014/96 - Maintien ou non dans ses fonctions d'un adjoint

Madame le Maire :

« Alors, auparavant je vais faire une déclaration, si vous le permettez, et un petit rappel. Nous avons été élus, le 23 mars dernier, par les Artiguais et le 29 mars vous m'avez élue à l'unanimité de la majorité municipale l'Avenir d'Artigues. Le cœur de notre action et de notre motivation, c'est l'intérêt communal, c'est d'exécuter le projet pour lequel nous avons été élus avant toute autre considération personnelle ou politique. J'ai confié des délégations à sept adjoints. C'est un choix de grande confiance. Je les ai choisis pour leurs compétences, leurs motivations, leur fidélité et leur loyauté envers le Maire. Le début d'un mandat est un moyen de voir les élus qui sont les plus capables d'assumer leur mission, qui sont les plus solides dans leurs engagements. Les adjoints ont leur feuille de route et je suis satisfaite du travail accompli par eux depuis neuf mois et déjà du retard rattrapé.

Concernant l'animation de la ville, il y a eu la Fête de la musique, le Village Téléthon, le Marché de Noël, le Sapin de Noël, il y a eu l'aménagement de la place du centre Bourg, des actions menées pour une ville plus propre, ce sont des exemples.

Dans le domaine de la culture, nous avons installé à résidence au Cuvier un chef d'orchestre de l'ensemble orchestral de Bordeaux, qui a présenté aux enfants pour Noël Le Vaillant petit tailleur. Nous y avons également programmé du théâtre.

Nous avons obtenu la deuxième fleur du label des villes et villages fleuris, ainsi que le label « Territoire bio engagé » pour la cantine, et surtout 90 % des investissements votés en avril ont été réalisés. Tant d'efforts de mon équipe, avec le soutien précieux des services municipaux, et malheureusement quelques-uns qui décident de rester en dehors de la dynamique. J'avoue que je suis déçue, très déçue. Deux de ces adjoints n'ont pas pris la mesure des responsabilités, des droits et surtout des devoirs et des valeurs que cela implique. Ils n'ont pas trouvé leur place dans l'équipe municipale, ni dans ces fonctions qu'ils pensaient pouvoir assumer. Ils n'ont pas pris la mesure qu'être élu n'était ni être agent municipal, ni Directeur de service. Ils ont prouvé leur impossibilité et l'absence de capacité à travailler en équipe et à bien s'entendre avec l'Administration, malgré mes différentes mises en garde sur le dysfonctionnement et les tensions que cela pouvait créer. Et surtout, ils ont franchi le Rubicon : prendre contact avec nos adversaires politiques. Ce ne sont pas les valeurs de l'Avenir d'Artigues et ce ne sont pas les miennes, ni celles de l'UMP ou de l'UDI dont ils sont, pour le moment, adhérents. Vous comprenez désormais pourquoi j'ai pris la décision difficile de retrait de leur délégation du titre d'adjoint car pour moi seul l'intérêt communal prévaut. L'Avenir d'Artigues n'est pas une instance politique et ce n'est pas à quelques élus qui appartiennent un parti politique de semer la zizanie là où tout le monde veut l'unité et la concordance. Il est vrai que le tonnerre a grondé sur Artigues, mais la pluie qui tombe va fleurir la vigne et la récolte sera d'autant plus meilleure. Je suis le Maire de tous les Artiguais. Mon rôle est de fixer le cap, de donner l'impulsion et de mettre en œuvre, avec mon équipe, le projet pour lequel nous avons été élus. C'est pourquoi...»

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2014, n° 2014/177 rapportant la délégation de fonctions et de signature accordée à Madame GONZALEZ-CAZADE, adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT que les fonctions et la signature déléguées à Madame GONZALEZ-CAZADE ont été rapportées en date du 12 décembre 2014, ce qui a eu pour conséquence l'interruption du versement de ses indemnités de fonctions, l'indemnité versée à un adjoint étant liée à sa délégation,

CONSIDÉRANT que lorsque le Maire retire les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

CONSIDÉRANT que les arrêtés portant délégation de fonctions, tout comme les arrêtés rapportant les délégations, ont un caractère règlementaire et non individuel. Par voie de conséquence, ceux-ci n'ont pas à être motivés, conformément à la loi du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs.

Le scrutin se déroule à bulletin secret.

Madame le Maire :

« Nous allons passer au vote. »

Monsieur LUREAUD :

« J'ai une petite remarque. Je voudrais avouer ma faute. J'ai eu des contacts avec vos deux adjoints. Je leur ai dit bonjour à chaque fois que je les ai rencontrés. »

Madame le Maire :

« Nous allons passer au vote à bulletin secret. »

Monsieur LOMBARD :

« Attendez, moi aussi j'ai quelque chose à dire. Je suis désolé, mais les deux personnes dont vous allez couper la tête, ce sont les deux personnes qui vous ont amenée là où vous êtes aujourd'hui. »

Monsieur CHOLLET :

« Alors, on en est où, Monsieur LOMBARD, aujourd'hui ? On en est où ? Dans l'angoisse ? Dans le stress ? Dans l'agacement ? Dans la solitude ? Tout. »

Monsieur LOMBARD :

« Je n'ai pas terminé. On est dans tout ça, effectivement. Je voudrais bien voir les personnes ici, toute l'équipe dont vous vous gargarisez, le mot « notre équipe », qu'est-ce qu'elle est belle « notre équipe », « tous derrière moi ». Mais aujourd'hui, vous l'oubliez, l'équipe. Et je demande aux personnes ici qui vont couper la tête à Michel et à Bernadette de nous regarder dans les yeux. Excusez-moi. Parce que, demain, si vous prenez cette décision, c'est non seulement le Conseil Municipal qui est discrédité, mais toute la commune. Et vous verrez sur le journal, la semaine prochaine, comment on va être considérés. Et votre avenir politique en tant que

Communauté Urbaine, etc., réfléchissez, vous allez voir ce qu'il va devenir, votre avenir politique. »

Madame le Maire :

« Je pense que j'ai été claire dans ce que j'ai dit dans mon texte. J'assume complètement le retrait des délégations. Il n'y a plus de confiance, c'est certain et je n'en dirai pas plus. Maintenant, nous passons au vote. »

Monsieur BRUN

« Comment vous avez pu vous tromper autant ? C'est ce que vous dites, vous vous êtes trompée. »

Madame le Maire :

« Alors, j'ai dit que... je vais relire mon texte, si vous voulez. « Le début de mandat... »

Monsieur BRUN

« C'est vous qui l'avez écrit ? C'est juste pour savoir. Non, ce n'est pas de l'ironie. »

Madame le Maire :

« Alors, écoutez, maintenant ça suffit vos insultes. Maintenant, Monsieur BRUN, ça suffit maintenant. Vous commencez par m'insulter, ça suffit. Ça suffit ! »

Monsieur BRUN

« Qu'ai-je dit ? Je vous demande si c'est vous qui l'avez écrit. »

Madame le Maire :

« Oui, j'écris toute seule mes textes et je n'ai pas besoin de personne. »

Monsieur LOMBARD :

« Moi, j'ai peur que les Artiguais, ils aient beaucoup de mal à comprendre votre décision, Madame JACQUET. »

Monsieur CHOLLET

« Monsieur LOMBARD, je vais prendre la parole parce que là vous m'insupportez ce soir quelque peu. Donc, moi je vais vous rappeler certains faits, Monsieur LOMBARD. »

Discussions sans micro inaudibles

Monsieur LUREAUD :

« On aurait bien aimé entendre les faits, Monsieur CHOLLET. »

Monsieur CHOLLET

« Pourquoi est-ce vous qui prenez la parole ce soir de manière véhémence, Monsieur LOMBARD ? »

Monsieur LOMBARD :

« Pourquoi pas, Monsieur ? »

Monsieur CHOLLET

« Alors, moi je vais vous poser une question, Monsieur LOMBARD. Juste une question, Monsieur LOMBARD. »

Monsieur LOMBARD :

« Vous savez que j'ai quitté le groupe l'Avenir d'Artigues. »

Monsieur CHOLLET

« Mais bien sûr, c'est pour ça que je me permets de vous interroger. »

Monsieur LOMBARD :

« J'ai donc ma liberté de parole. »

Monsieur CHOLLET

« Bien sûr. »

Monsieur LOMBARD :

« Donc, je peux m'exprimer comme je veux. »

Monsieur CHOLLET

« Bien sûr. Mais c'est surprenant que vous arriviez de manière si véhémence ce soir après pratiquement... 22 juin d'absence que vous n'êtes pas revenu en Conseil, Monsieur LOMBARD. Vous n'avez jamais siégé depuis le 22 juin, Monsieur LOMBARD. Vous avez démissionné du groupe l'Avenir d'Artigues. »

Discussions hors micro

Il est procédé au scrutin à bulletin secret.

Madame le Maire :

« Fabienne HOSTENS et Daniel LECLERC ont voté. Anne-Lise JACQUET a voté. Martine CAZENAVE a voté. Guillaume VAUBAN a voté. Claude DAUVILLIER a voté. Cindy POUCHOULOU, voté. Michel JOBERT. Bernadette GONZALEZ-CAZADE. Geoffrey BAUR. Roland DOUBA. Michel LAMBAUDIE. Sylvie LAGORCE. Jacques LOMBARD. Karine LAMBROT. Patricia CASANAVE. Monsieur BRUN ne participe pas au vote. Monsieur LUREAUD. Madame WINTER. Monsieur BELET. Monsieur LE QUERÉ. Monsieur LESBATS. Lucienne DIDION. Sandrine BOUTARICQ. Bernard GRAND. Geneviève COIRIER. Claire CHAMBOISSIER. Mathieu CHOLLET. Et Thomas TEYSSIER là-bas. »

Monsieur LUREAUD :

« Vous pouvez vérifier ? Je crois que c'est les présents qui votent. »

Madame le Maire :

« Non, il y a une procuration. »

Monsieur LUREAUD :

« Les présents votent, s'il vous plaît, vous attendez un petit peu. Les présents votent. »

Madame le Maire :
« Non, il y a une procuration. »

Il est procédé au dépouillement.

Madame le Maire :
8 pour, 5 blancs, 15 contre.

Le décompte des voix est le suivant :

Nombre de voix contre le maintien en fonctions	15
Nombre de voix pour le maintien en fonctions	8
Nombre de bulletins blancs :	5
Ne participe pas au vote :	1

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De ne pas maintenir Madame GONZALEZ-CAZADE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

N° 2014/97 - Maintien ou non dans ses fonctions d'un adjoint

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2014, n° 2014/175 rapportant la délégation de fonctions et de signature accordée à Monsieur Michel LAMBAUDIE, adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT que les fonctions et la signature déléguées à Monsieur Michel LAMBAUDIE ont été rapportées en date du 12 décembre 2014, ce qui a eu pour conséquence l'interruption du versement de ses indemnités de fonctions, l'indemnité versée à un adjoint étant liée à sa délégation,

CONSIDÉRANT que lorsque le Maire retire les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

CONSIDÉRANT que les arrêtés portant délégation de fonctions, tout comme les arrêtés rapportant les délégations, ont un caractère réglementaire et non individuel. Par voie de conséquence, ceux-ci n'ont pas à être motivés, conformément à la loi du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs.

Il est procédé au scrutin à bulletin secret.

Il est procédé au dépouillement.

Le décompte des voix est le suivant :

Nombre de voix contre le maintien en fonctions	15
Nombre de voix pour le maintien en fonctions	8
Nombre de bulletins blancs :	5
Ne participe pas au vote :	1

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- De ne pas maintenir M. Michel LAMBAUDIE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Monsieur LESBATS :

« Vous pouvez m'accorder quelques mots, s'il vous plaît, Madame ? »

Madame le Maire :

« Si vous le souhaitez. »

Monsieur LESBATS :

« Nous avons quand même la preuve par les faits ce soir de votre autoritarisme. Nous ne nous y sommes pas trompés nous-mêmes parce que nous le vivons, on ne va pas dire au quotidien parce que nous avons un Conseil Municipal tous les mois et demi, mais au moins nous pouvons dire qu'avec Monsieur LAMBAUDIE et Madame GONZALEZ-CAZADE.... au-delà de nos divergences politiques, il y avait quand même une façon, je veux dire, sérieuse, attentive de traiter les dossiers et en commission avec l'un ou avec l'autre en tout cas, nous avons pu travailler et faire notre travail démocratique. Puissiez-vous entendre ce message et que ceux qui vont leurs succéder, s'il y en a, parce que j'ai l'impression que vous aimez bien travailler avec vos techniciens, s'il y en a puissent-ils faire aussi bien qu'eux. »

Madame le Maire :

« Bien, le Conseil Municipal est terminé. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. À l'année prochaine. »

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance
